



**DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AULAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AULAS**

Séance du 2 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 10
Suffrage exprimé : 10
Absents excusés :
Dont Procuration :

L'an deux mil vingt-cinq et le 28 novembre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 2025 s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MONTET Bruno, Maire.

Présents : Bruno MONTET ; Jean-Pierre BOURELLY ; Patrick COURANT ; André LOUSTANNOU ; Sylviane LAURENT ; Nathalie POMARET ; Denis GINIEIS ; Jean-Pierre DUNOM ; Karine ROUQUETTE ; Jean-Pierre SOMBART

Secrétaire Séance : Jean-Pierre BOURELLY

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance précédente Nomination

Rapporteur : Bruno MONTET

Après s'être assuré que chaque membre du conseil municipal présent lors de la séance précédente ait bien été destinataire du procès-verbal, M. le Maire soumet ce dernier aux conseillers municipaux, pour approbation.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-15 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, entrée en vigueur le 1er juillet 2022 ;

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant application de l'ordonnance susvisée ;

Considérant le projet de procès-verbal soumis aux membres présents lors de la séance du conseil Municipal précédent ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme et exécutoire**

Bruno MONTET
Le Maire

